
**Rapport de la commission des finances du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR21.22PR**

concernant

**une demande de crédit complémentaire extraordinaire de CHF 200'000.-
au budget 2021 en vue d'une 2ème rallonge financière pour le fonds de
secours Ville d'Yverdon Solidaire et l'opération Assiettes Solidaires**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 7 juin 2021 en présentiel à l'Hôtel de Ville.

Elle était composée de Messieurs Jean-Claude DYENS, Pierre HUNKELER, Stéphane BALET remplaçant Marisa PARDO (excusée), Laurent ROQUIER, Philippe GUIGNARD, Ervin SHEU, et du soussigné, Roland VILLARD, président de séance en l'absence d'Olivier JAQUIER, président de la COFI (excusé).

La délégation municipale était composée de M. Jean-Daniel CARRARD, Syndic, M. Fabrice WEBER, Chef du Service des finances. Nous les remercions pour leurs explications et réponses à nos questions. La Commission des finances confirme que la Municipalité l'a tenue régulièrement informée de l'évolution de la situation suite à l'octroi du crédit complémentaire de CHF 500'000.- en décembre 2020, ainsi que de la demande de crédit complémentaire extraordinaire de CHF 500'000.- au budget 2021 en vue d'une rallonge financière pour le fonds de secours « Ville d'Yverdon solidaire » et l'opération « Assiettes solidaires ».

Historique

En réponse à la crise du Coronavirus, et ceci afin d'aider les entreprises ainsi que les particuliers résidents dans notre Commune, la Municipalité a proposé plusieurs préavis au Conseil communal.

Décembre 2020	Acceptation du préavis PR20.24PR de CHF 500'000.-, par le Conseil communal, pour la création d'un fonds de secours « Ville d'Yverdon solidaire ».
Mars 2021	Acceptation du préavis PR21.06PR de CHF 500'000.-, par le Conseil communal, pour une rallonge du fonds de secours « Ville d'Yverdon solidaire » et l'opération « Assiettes solidaires ».
Mai 2021	La Commission des finances est informée par le Syndic de l'état de situation des aides financières octroyées par le fonds de soutien.

Situation actuelle

Lors de la création et des dernières discussions à propos de ce fonds en décembre 2020 et en mars 2021, le Conseil communal avait relevé que si les demandes venaient à dépasser le montant du fonds d'aide octroyé, il appartenait à la Municipalité de revenir devant le délibérant en vue d'une rallonge financière.

Cette demande de crédit complémentaire extraordinaire a pour objectif de verser les dernières aides financières aux dossiers déposés par les requérants pour le fonds de secours et de soutien Ville d'Yverdon Solidaire, ainsi que de finaliser le financement de l'opération « Assiette solidaire ».

Répartition des aides

Le total de l'opération fonds de secours et de soutien Ville d'Yverdon Solidaire coûtera CHF 824'300.-, dont les catégories de bénéficiaires sont les suivantes :

Catégories de bénéficiaires	Nombre de demande	Montant alloué (en CHF)
Restaurants / Café-Bar / foodtrucks	39	520'500
Indépendants	23	70'600
Associations	9	41'900
Magasins	7	56'000
Divertissements	4	32'000
Activités sportives	3	40'000
Agences de voyage	2	5'000
Divers	5	58'300
Total	92	824'300

L'opération « Assiettes solidaires » a rencontré un vif succès à la satisfaction des restaurateurs et des consommateurs yverdonnois. De nombreux signes de sympathie et de reconnaissance sont parvenus à la Ville. On peut retenir les chiffres suivants : les Yverdonnois ont passé 12'366 commandes représentant 37'617 assiettes. Le chiffre d'affaires ainsi réalisé par la vingtaine de restaurateurs participants s'élève à CHF 691'879.95. La Ville a pris en charge CHF 375'690.-.



37'617



375'690.-

Conclusions :

En conclusion, la Commission des finances soutient sans réserve cette nouvelle demande de crédit complémentaire extraordinaire de CHF 200'000.-, qui lui est présentée par la Municipalité afin de venir en aide aux personnes ou entreprises touchées par la crise sanitaire liée au COVID-19.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'unanimité de ses membres, d'approuver le préavis tel que présenté par la Municipalité.



Roland VILLARD, rapporteur de la COFI

Yverdon-les-Bains, le 7 juin 2021